

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, 1e 4 DECEMBRE 1962

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

SOLLAIRE:
Nominations

LE) RESIDENT DE LA) REPUBLIQUE

COMPLIATIONS:

ORIGINAL.	I
ORD.	I
RECE.	4
REPP.	I
RE.	I
RE.	I
RE.	IO
REAN.	IO
REOR.	IO
RE.	2
RE.	I
RE.	IO
RE.	I
RE.	I
RE.	I
RESON.	I
INFO-RADIO.	I
REPT. N-QUEST.	I
/P. MARITIMCO.	I
RESSE.	I

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités du service :

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

SECRET:

ARTICLE 1°- Monsieur FRANCIS Nicolas, Préfet du Département du Nord-Ouest, est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim de la Sous-Préfecture de NAPIEQUU pendant l'indisponibilité de Monsieur MIGAN Albert.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République,
Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

H. MAGA.

Int. AROUNA.